

audacia

Un autre visage  
de la solidarité



PÔLE

HANDICAP PSYCHOSOCIAL

*Santé mentale | Pouvoir d'agir*

Projet de Pôle

2021 - 2028

## SOMMAIRE

Introduction du Responsable de Pôle

I. Le projet associatif .....	1
II. Philosophie du projet.....	1
1. Notre histoire.....	1
2. Notre public .....	1
3. Accompagnement et finalités.....	2
4. Philosophie et valeurs .....	3
III. Cadre réglementaire .....	4
IV. Présentation des prestations .....	5
1. Le Centre de Vie Rural .....	5
2. Les Maisons Relais .....	7
3. La Résidence Sociale.....	8
V. Objectifs stratégiques et plan d'action .....	9
Axe N°1 : Améliorer les modalités d'accompagnement .....	9
Axe N°2 : Ouvrir le pôle sur l'extérieur, développer le travail partenarial.....	11
Axe N°3 : Améliorer les conditions d'habitat au sein des bâtiments du pôle.....	12
Axe N°4 : Effectuer une transition écologique .....	13
Axe N°5 : Stabiliser le pilotage du pôle .....	13
VI. Pilotage du pôle .....	14
VII. Organisation et fonctionnement .....	15
VIII. Les moyens.....	16
1. Ressources humaines .....	16
2. Ressources financières.....	16
3. Les locaux.....	17
IX. Communication et Système d'Informations.....	18
X. Partenariat.....	19
XI. Évaluation du projet.....	20

## Introduction du Responsable de Pôle

Nous avons voulu renommer notre pôle. Après nous être appelés Pôle Handicap, Perte d'Autonomie pendant une décennie, nous souhaitons désormais nous rebaptiser Pôle Handicap Psychosocial (PHPS). Certains diront qu'à nouvelle équipe, nouvelle époque, on change les noms, on change la coque dans un élan de modernité ou encore de mettre à la mode du temps qui court. Il y a un peu de cela, mais il y a surtout une volonté de nous adapter à une époque qui change, à des besoins qui se multiplient et se complexifient, à une vision du handicap psychique qui évolue et dont nous souhaitons être les acteurs dynamiques, enthousiastes et positifs.

Il y a, à notre sens, trois enjeux majeurs, qui marquent notre aujourd'hui et qui vont marquer les années 2021-2028.

Premier enjeu : selon l'OMS<sup>1</sup>, à l'échelle mondiale, cinq des dix pathologies les plus préoccupantes actuellement concernent la santé mentale. En France, dans la récente feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, produite en 2018 par le Ministère de la Santé et des Solidarités<sup>2</sup>, on indique qu'une personne sur quatre aura un problème de santé mentale dans sa vie. Le coût économique et social des troubles psychiques est évalué à 110 milliards d'euros par an<sup>3</sup>. Le coût humain des troubles psychiatriques, quant à lui, est inestimable. La santé mentale est ainsi un enjeu de santé publique, un enjeu de justice et de société.

Second enjeu : en parallèle de cette reconnaissance des besoins, un changement de paradigme s'est opéré dans la décennie qui nous précède. Nous sommes passés de la psychiatrie vers la santé mentale, un concept plus large, au-delà de l'absence de troubles psychiques, un concept dynamique incluant tous les acteurs de la société.

Ce changement de paradigme oblige à repenser les liens entre les acteurs impliqués dans le suivi des personnes avec des troubles psychiques<sup>4</sup>. On note cette évolution dans le diagnostic territorial de la Vienne, où il est mentionné que « la promotion de la santé mentale n'est nullement réservée aux professionnels du champ sanitaire et social mais repose sur un agir collectif qui concerne les comportements, les attitudes et les conceptions citoyennes et ce dans les espaces multiples de la famille, du logement, du travail, de l'école, etc. »<sup>5</sup>

Notre pôle ainsi qu'Audacia, en tant qu'association, a un rôle essentiel et spécifique à jouer dans cet agir collectif, conjuguant social et santé.

Nous sommes un acteur majeur et constituant du quotidien des personnes souffrant de troubles psychologiques ou en situation de handicap psychique. Nous avons à la fois la légitimité et le devoir pour agir. Il nous faut le reconnaître, l'incarner et nous intégrer davantage dans le travail de réhabilitation psycho-sociale du territoire.

Troisième enjeu, le modèle de référence du handicap a changé, nous sommes passés d'un modèle médical du handicap à un modèle social. Ce modèle<sup>6</sup> est une approche du handicap selon laquelle, ce dernier ne serait pas seulement le fruit d'une déficience individuelle mais aussi déterminé par des

---

<sup>1</sup> Organisation Mondiale de la Santé – Plan d'action pour la Santé mentale 2013-2020.

<sup>2</sup> Feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, Ministère de la Santé et des Solidarités, 2018

<sup>3</sup> Chevreul et al., 2013

<sup>4</sup> Atlas de la Santé Mentale en France, sous la direction de Magali Coldefy, Coralie Gandré, IRDES, Institut de Recherche et de Documentation en économie de la Santé, Mai 2020

<sup>5</sup> Diagnostic territorial, département de la Vienne, Centre Hospitalier Henri Laborit, 2018

<sup>6</sup> « Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, et entrée en vigueur le 3 mai 2008. » [archive], sur ohchr.org

*limites dans l'organisation environnementale et sociétale. Cette définition pointe la responsabilité de la société et des barrières environnementales qu'elle met en place et empêche ainsi une intégration complète des personnes handicapées. Selon ce modèle, ce ne sont donc plus les personnes handicapées et leurs déficiences qui sont mises en cause, c'est la société qui est incapable de fournir des pratiques adaptées.*

*Ce modèle nous aide à reconnaître le rôle de la société face au handicap, à sortir de la dimension individuelle et interne du terme handicap. Elle laisse aussi toute sa place aux notions d'empowerment et de pair-aidance qui se développent actuellement dans le champ de la santé mentale.*

*Ces notions sont le centre du travail de réhabilitation psycho-sociale qui fait référence aujourd'hui dans la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique. Elles sont aussi au centre de notre travail au sein du pôle, et nous souhaitons les valoriser.*

*Ainsi, nous changeons de nom pour nous appeler désormais Pôle Handicap Psychosocial. Ce changement de forme est petit mais il est le reflet de notre adaptation aux besoins du territoire, aux besoins de notre époque. Il est aussi une meilleure valorisation de notre travail de réhabilitation psychosocial au plus près des personnes que nous accompagnons.*

*2021-2028 s'annonce riche, avec des axes stratégiques et des fiches actions que nous avons voulu pragmatiques, positifs, collaboratifs et ambitieux. Nous avons besoin de cette énergie, de cette audace pour faire face aux enjeux de notre temps, et pour prolonger l'héritage d'Audacia.*

# I. LE PROJET ASSOCIATIF

## II. PHILOSOPHIE DU PROJET

### 1. Notre histoire

1972 marque le début d'une réflexion au sein de l'association Entraide Sociale Poitevine (ESP) autour du besoin d'offrir une solution d'hébergement et d'habitat en milieu rural pour une population, jusqu'alors accueillie sur Poitiers au sein du Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale « Carrefour ». Il s'agissait d'anciens ouvriers agricoles qui ne parvenaient pas à entrer dans un mode de vie urbain. Cette réflexion aboutit, dix années plus tard, à la création d'un Centre de Vie Rurale à Jazeneuil : le Logis de la Cour.

Considéré à ses débuts comme une annexe du CHRS Carrefour, la préfecture rend le centre autonome en 1990. La mission fixée est l'accueil « d'hommes d'origine rurale de 50 à 60 ans, cas lourds ayant un long passé de désocialisation. » Les résidents au nombre de 15 sont hébergés et employés à des travaux de culture et de jardinage sur les terres attenantes, voire même d'élevage, tout en s'intégrant à la vie du village par l'ouverture des locaux à des activités sociales : accueil de groupes, séminaires, manifestations locales.

Dès 1991, le centre se rapproche du Centre Hospitalier Henri Laborit (CHHL) et ouvre la première communauté d'accueil familial thérapeutique de la Vienne. Cette ouverture à la psychiatrie marque l'intérêt porté par la structure à la santé mentale des personnes accueillies et accompagnées.

Cette préoccupation du bien être psychique, de l'autonomie, de la faculté à s'adapter à l'environnement et à tisser des relations sociales conduira le centre à se doter successivement d'une Maison Relais à Lusignan en 2004, en 2007 d'un Foyer de Vie et en 2008 d'une résidence d'accueil de personnes handicapées psychiques.

2011 marque un tournant associatif important, l'association gestionnaire (ESP) concrétise une démarche de mutualisation qui se finalise par l'absorption du Collectif Poitevin pour le Logement. Cette absorption se traduit par l'apport de deux Maisons Relais et d'une résidence sociale, soit 51 places. Cette recomposition institutionnelle multiplie par conséquent les dispositifs auprès des publics pris en charge et aboutit à la création du pôle « Handicap / Perte d'autonomie » incluant le Logis de la Cour de Jazeneuil.

Aujourd'hui, le pôle accueille 87 personnes sur cinq structures et s'inscrit à l'intersection entre le social (Maisons Relais), le médico-social (Foyer de Vie) et le sanitaire (partenariat rapproché avec le Centre Hospitalier Henri Laborit sur les Maisons Relais et à Jazeneuil).

### 2. Notre public

Notre pôle accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> La circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais

Une majorité des personnes qui sont accueillies sur le pôle sont en situation de handicap psychique. Ce handicap est lié à diverses maladies ou accidents, pouvant survenir à l'adolescence ou à l'âge adulte : psychoses (en particulier schizophrénie), troubles bipolaires, troubles de la personnalité, troubles névrotiques graves comme les TOC (Troubles Obsessionnels Compulsifs) et parfois traumatismes crâniens, pathologies vasculaires cérébrales et maladies neurodégénératives.

Ces personnes souffrent généralement :

- D'un grand isolement et d'une rupture des liens familiaux et sociaux ;
- D'une perte de capacité à vivre dans un logement autonome et à réaliser les actes de la vie quotidienne ;
- D'une perte de capacité à entreprendre et à tenir un emploi ;
- De discrimination et de stigmatisation.

### 3. Accompagnement et finalités

Prélude à tout, notre accompagnement commence par la mise à disposition d'un logement stable, pérenne, d'un chez-soi, d'un lieu de vie.

Sur cette base, se greffe un travail de réhabilitation psychosociale qui inclut les dimensions suivantes :

- L'accompagnement quant à l'appropriation d'un logement, à son utilisation, ainsi qu'à l'entretien de celui-ci ;
- L'aide à la vie quotidienne : le conseil et l'accompagnement quant à l'hygiène, l'alimentation et les achats alimentaires, mobiliers, vestimentaires, etc. ;
- L'accès aux soins par le biais de nos équipes médicales ou en lien avec des partenaires extérieurs ;
- L'accompagnement vers l'activité que ce soit par l'accès à la formation, à un emploi, à des ateliers occupationnels ;
- L'accès à une participation active à la vie sociale et citoyenne au sein du groupe sur chaque structure et en lien avec des partenaires extérieurs ;
- L'accompagnement au projet de vie, qui vise à aider les personnes accueillies à réaliser leurs rêves et leurs projets.

Ce travail a pour objectif de restaurer, maintenir ou augmenter l'autonomie des personnes, leurs potentialités, leurs capacités cognitives, intellectuelles et sociales. Il vise à aider les personnes à se rétablir, c'est-à-dire à obtenir un niveau de vie et d'adaptation satisfaisant par rapport à leurs attentes.

Il vise à obtenir pour chacune des personnes accompagnées un état de santé mentale. Cet état va au-delà de l'absence de troubles psychiques. Il est défini comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté. »<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Organisation Mondiale de la Santé, 2021

## 4. Philosophie et valeurs

Notre accompagnement est traversé par des valeurs fortes.

### DROITS DES USAGERS ET BIENTRAITANCE

Nous nous référons aux douze articles de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

Nous promovons la bientraitance en tant que culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. Nous considérons la bientraitance comme à la fois démarche positive et mémoire du risque.<sup>9</sup>

### AUTO-DÉTERMINATION OU L'EMPOWERMENT

Ceci signifie « renforcer ou acquérir du pouvoir » et fait référence au niveau de choix, de décision, d'influence et de contrôle que les usagers de nos services peuvent exercer sur les événements de leur vie.

Nous promovons la capacité pour chaque personne d'être acteur de sa vie, d'exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes handicapées à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être et à une meilleure qualité de vie.

### PAIR-AIDANCE

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique. Le partage d'expérience, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement, constitue les principes fondamentaux de la pair-aidance et induisent des effets positifs dans la vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Ce partage peut prendre plusieurs formes : participation à des groupes de parole au sein d'association d'utilisateurs, ou encore l'intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les services de soins.

### MODÈLE SOCIAL DU HANDICAP

Enfin, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, nous nous référons au modèle social du handicap, une approche du handicap selon laquelle, ce dernier ne serait pas seulement le fruit

---

<sup>9</sup> Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, ANESM, 2018

d'une déficience individuelle, médicalement constatée, mais aussi déterminé par des limites dans l'organisation environnementale et sociale.

Selon ce modèle, ce ne sont donc plus les personnes handicapées et leurs déficiences qui sont mises en cause, c'est la société qui est incapable de fournir des pratiques adaptées. Cette vision du handicap est le prélude au travail de réhabilitation psychosociale.

### III. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les dispositifs d'hébergement et de logement du pôle accueillent près de 90% des personnes en situation de handicap. De ce fait, le pôle relève des textes législatifs suivants :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Schéma régional de santé, 2018-2023, ARS<sup>10</sup> Nouvelles Aquitaines ;
- Schéma Unique des Solidarités 2020-2024, Département de la Vienne.

Au titre de ses établissements sociaux et médico-sociaux à savoir les Maisons Relais, la Résidence d'Accueil pour Personnes en situation de Handicap Psychique et le Foyer de Vie, le pôle se réfère à :

- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitat et la circulaire n°965733 du 17/12/1996. » articles R. 353 et suivants <sup>11</sup>.

Seul le Foyer de Vie à Jazeneuil est un établissement médico-social au sens de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

D'autres textes ont valeur de référence pour le pôle :

- Plan d'action pour la Santé mentale 2013-2020, Organisation Mondiale de la Santé ;
- Feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, Ministère de la Santé et des Solidarités, 2018 ;
- Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale volet handicap psychique, 2016 ;
- Diagnostic Territorial de la Santé Mentale de la Vienne, arrêté du 5 juillet 2019 ;
- Projet Territorial de la Santé Mentale de la Vienne, arrêté du 6 mars 2020.

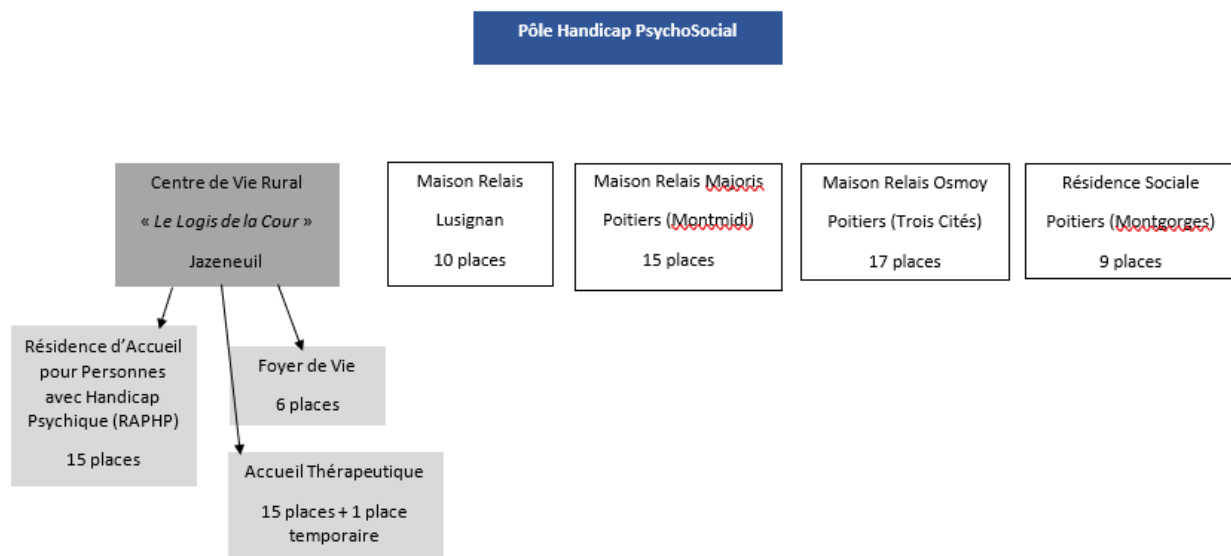
---

<sup>10</sup> Agence Régionale de Santé

<sup>11</sup> Circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10/12/2002 relative aux maisons relais



# IV. PRÉSENTATION DES PRESTATIONS



Données de l'année 2022

## 1. Le Logis de la Cour

Le Logis de la Cour est un château du XVIème siècle installé sur un site de 5 hectares, au bord de la rivière la Vonne et à quelques minutes à pied du centre-bourg de Jazeneuil. Chaque personne accueillie bénéficie d'une chambre privative et peut accéder à tout moment aux espaces communs : deux salons, une salle de restauration, les jardins.

Le Centre intègre trois dispositifs : un foyer de vie, un accueil thérapeutique et une résidence d'accueil pour personnes en situation de handicap psychique.

### L'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE

Depuis 1991, le centre accueille des personnes de tout âge souffrant de pathologies psychiatriques sous le contrôle et la responsabilité du Centre Hospitalier Henri Laborit. Celui-ci finance la prise en charge sous forme de forfait journalier. La communauté est habilitée à accueillir 15 personnes à temps plein plus une place temporaire. C'est une modalité particulière d'hospitalisation *hors les murs*, la personne conservant un statut de personne hospitalisée.

En plus de l'accompagnement proposé à toute personne intégrant le Logis de la Cour, les personnes en accueil thérapeutique bénéficient du suivi d'un médecin psychiatre et de la présence quotidienne d'un infirmier en psychiatrie détaché par le CHHL.

L'entrée en accueil thérapeutique est faite via l'hôpital et le médecin psychiatre.

## LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE (RAPHP)

La RAPHP, forme particulière de Maison Relais, spécialise son accueil à des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à des pathologies diverses et dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter des règles de vie semi collectives.

L'entrée en RAPHP se fait via le SIAO<sup>12</sup> de la Vienne, sur prescription de travailleurs sociaux.

## LE FOYER DE VIE

Depuis 2007, le Foyer de Vie accueille 6 personnes handicapées (45 ans et plus). Cette prise en charge est financée par le Conseil Départemental sous forme d'un forfait journalier et d'une participation financière de la personne accueillie à hauteur de 70 % de l'Allocation Adulte Handicapé. La participation des hébergés aux frais relatifs à leur prise en charge est définie par l'article D334-35 du CASF et par un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Vienne.

Le foyer de vie reçoit sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

## LA PRISE EN CHARGE

L'accompagnement est commun aux trois dispositifs et revêt plusieurs formes :

- Un accompagnement autour de la notion d'habitat : appropriation d'une chambre ou d'un logement, à son utilisation adaptée, ainsi qu'à l'entretien de celui-ci.
- L'aide à la vie quotidienne : le conseil et l'accompagnement quant à l'hygiène, les actes essentiels de la vie (se lever, faire sa toilette, s'habiller, se restaurer), l'alimentation et les achats alimentaires, mobiliers, vestimentaires, etc.
- L'accompagnement vers l'activité au travers d'ateliers occupationnels autour du potager, des animaux, de l'entretien des espaces collectifs, de la cuisine et d'ateliers créatifs encadrés par des animateurs ou moniteurs d'ateliers qui apportent un soutien technique nécessaire à l'accomplissement de certaines tâches et veillent à la sécurité et au bien-être de chacun. Les référents ateliers évaluent les capacités des personnes accueillies et adaptent les tâches confiées en fonction des potentialités de chacun. Des activités sportives, ludiques et des séjours sont aussi organisés régulièrement.
- L'accès aux soins par le biais de notre infirmière sur site et en lien direct avec le Médecin référent qui effectue des visites hebdomadaires au Logis et le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Lusignan. Cela permet une prise en charge globale des problèmes de santé physique et psychique tant du point de vue préventif que curatif.  
A cela s'ajoutent les soins proposés par l'infirmier de Philae<sup>13</sup>, détaché du Centre Hospitalier Henri Laborit, qui intervient sur la prise en charge des personnes en accueil thérapeutique. Ce temps de présence permet d'évaluer les troubles psychologiques et de repérer les signes avant-coureurs d'une éventuelle décompensation. L'infirmier assure l'interface entre la

---

<sup>12</sup> Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

<sup>13</sup> Psychiatrie, hébergement, information, lien et accompagnement extérieur (service du CHHL)

structure, le médecin psychiatre de Philae et les médecins psychiatres du CHHL. L'infirmier de Philae met en place différents ateliers thérapeutiques sur prescription du médecin psychiatre. Les infirmiers sont garants de la prise des traitements.

- Un accompagnement socio-éducatif autour du projet individuel et personnalisé de chaque résident. L'équipe éducative propose des temps d'échange réguliers avec chaque résident pour définir son projet, ses objectifs et évaluer la progression vers ces objectifs.
- L'accès à une participation active à la vie sociale et citoyenne au sein de la vie collective du groupe qui est riche et en lien avec des partenaires extérieurs.

La prise en charge au quotidien s'effectue 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an.

## 2. Les Maisons Relais

### TROIS MAISONS

Le pôle gère deux Maisons Relais sur Poitiers (Majoris dans le quartier des Montgorges et Osmoy aux Trois Cités) ainsi qu'une Maison Relais sur Lusignan pour une capacité d'accueil de 42 personnes. L'apport d'une réponse en milieu urbain et rural permet de répondre au mieux aux besoins des usagers en fonction de leurs nécessités, leurs désirs, leur histoire et leurs habitudes de vie.

Les Maisons Relais sont destinées « à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ».<sup>14</sup> Elles ont pour objectif de « stabiliser dans un logement pérenne une population isolée, fortement désocialisée, ayant fréquenté de manière répétitive les structures d'hébergement provisoire. »<sup>15</sup>

Les personnes accueillies sont fragilisées par leurs parcours et histoires de vie, souvent associés à un cumul de difficultés (psychiques, sociales, médicales, et/ou addictions par exemple) et nécessitent un accompagnement valorisant l'estime de soi, la réassurance, la création de liens sociaux, ainsi que le maintien et/ou développement de l'autonomie au sein d'un logement.

Les personnes accueillies en Maison Relais peuvent difficilement accéder à un logement dit de droit commun ou s'y maintenir en raison de leur difficulté à vivre seules. Leur situation ne justifie pas leur présence dans un centre d'hébergement avec un accompagnement plus étayé ni une orientation vers une structure médicale spécialisée. La Maison Relais présente donc une solution à mi-chemin entre le logement dit de droit commun et la structure spécialisée.

La prise en charge est financée par la DDETS<sup>16</sup> sous forme de prix de journée par personne. Les personnes accueillies en tant que « sous locataires » de petits logements (T1bis et T2) s'acquittent d'une redevance dans le cadre d'un contrat de résidence.

L'entrée en Maison Relais se fait via le SIAO de la Vienne, sur prescription de travailleurs sociaux.

---

<sup>14</sup> Circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10/12/2002 relative aux maisons relais

<sup>15</sup> Note d'information DGAS/DGUHC/PIA/IUH1 n°2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 maisons-relais-pensions de famille Annexe 2

<sup>16</sup> Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

## L'ACCOMPAGNEMENT

Il repose sur plusieurs principes :

- L'hôte ou accompagnateur socio-éducatif, présent du lundi au vendredi, permet une animation de la vie collective et un soutien dans les démarches individuelles. Interlocuteurs privilégiés des occupants, les hôtes remplissent une fonction essentielle de stimulation et de médiation, et travaillent en partenariat avec les acteurs sociaux et sanitaires du territoire pour assurer l'accompagnement des personnes logées.  
Il inclut l'accompagnement quant à l'appropriation d'un logement, quant à l'hygiène, les achats alimentaires, mobiliers, vestimentaires, etc., la (re)socialisation par la mise en place d'activités de groupe et la mise en lien avec les acteurs du quartier où se trouve la Maison.
- Même si l'hôte a un rôle d'accompagnement au quotidien auprès des résidents, une orientation vers les partenaires extérieurs en fonction des besoins et des problématiques des résidents sera toujours recherchée, notamment pour l'appui concernant ces situations : accès aux droits, démarches administratives, gestion budgétaire, santé.
- La vie collective au sein notamment d'espaces collectifs partagés. Ces espaces vont permettre l'organisation d'activités et de repas afin de favoriser progressivement un certain nombre d'apprentissages ou de réapprentissage. En lien avec la vie sociale, ils peuvent être « techniques » (confectionner un repas, remplir un document administratif, se laver...) et/ou « personnels » (se connaître ou se reconnaître soi-même, discuter avec autrui...). Les espaces collectifs sont aussi des lieux de rassemblements quotidiens, qu'ils soient formels ou non.

### 3. La Résidence Sociale

Le pôle abrite une petite résidence sociale de 9 places et 5 logements, dans le quartier des Montgorges à Poitiers. Elle s'adresse à un public de personnes seules et autonomes mais pouvant souffrir d'isolement, et nécessitant une aide ponctuelle devant aboutir à moyen terme au logement autonome.

Les personnes logées dans la résidence sociale ont vocation à ne pas rester dans la structure. Le temps d'accueil ne peut dépasser un an, renouvelable six mois. L'accompagnement des locataires doit consister à permettre la rotation des personnes suivies et leur installation dans leur futur logement dans des conditions durables.

Les dispositifs d'accompagnements sociaux de droits communs seront systématiquement sollicités lors de l'entrée des résidents.

L'entrée en Résidence Sociale se fait via le SIAO de la Vienne, sur prescription de travailleurs sociaux.

## V. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION

La préparation du projet de pôle 2021-2028 s'est faite sur l'ensemble de l'année 2021. Elle a consisté en une période de consultation (de janvier à avril), une période de construction (d'avril à septembre) et de validation/finalisation (de septembre à décembre).

La consultation a été faite auprès des :

- Résidents du Logis de la Cour sous forme de groupes de parole ;
- Locataires des Maisons Relais sous la forme d'entretiens individuels menés par un stagiaire ;
- Équipes à l'aide de l'outil SWOT<sup>17</sup> recensant les forces, faiblesses, opportunités et menaces à différents niveaux au sein du pôle ;
- Partenaires par le biais de réunions de consultations ;
- Tuteurs et familles des personnes accueillies par le biais d'un questionnaire papier.

Les rapports issus de ces consultations sont intégrés aux annexes.

La période de construction s'est faite lors d'une journée de pôle fin avril. Les équipes ont commencé par un brainstorming sur les pistes de travail pour les années 2021-2028 afin de répondre aux enjeux recensés lors des consultations. Ces idées ont été rassemblées par les équipes sous cinq axes stratégiques. Lors de cette journée, les finalités du pôle et son nom ont été aussi retravaillés.

S'en est suivi un travail en collaboration avec le siège et le Comité de Direction d'Audacia (CODIR) afin d'harmoniser les axes stratégiques au sein de l'association, puis une rédaction du projet de pôle et de fiches action par la responsable de pôle.

La validation du projet écrit, des axes stratégiques et des fiches s'est effectuée en trois temps :

- Par les équipes lors d'une journée de pôle le 27 septembre ;
- Par le siège et le CODIR lors du CODIR en fin d'année ;
- Par le Bureau de l'association.

Ce processus aboutit donc à l'identification de cinq axes majeurs de travail pour la période 2021-2028. Ces axes sont communs à tous les dispositifs du pôle.

### Axe N°1 : Améliorer les modalités d'accompagnement

Cet axe concerne la mise à jour d'un certain nombre de documents d'établissement et des outils et temps d'accompagnement afin d'incarner au mieux les nouvelles valeurs définies dans le projet de pôle. Il s'agit aussi d'innover en développant par exemple la médiation animale au sein du Logis de la Cour.

Enfin, un renforcement du partenariat avec le Philae (CHHL) est prévu afin de d'améliorer la prise en charge, et de formaliser et capitaliser sur notre expérience commune au Logis de la Cour.

---

<sup>17</sup> Outil d'analyse stratégique : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

- Action 1 : Mettre à jour les documents d'établissement et assurer leur communication effective auprès des personnes accompagnées.

Il s'agit de mettre en place un groupe de travail et des temps de consultation incluant professionnels, usagers, familles, tuteurs et partenaires afin de mettre à jour le règlement de fonctionnement et les documents d'accueil, construire une charte éthique du professionnel recensant les principes fondamentaux de l'accompagnement, et d'installer un affichage adapté.

- Action 2 : Restructurer les outils d'accompagnement et son déroulé

Il s'agit de renouveler les outils d'accompagnement suivants : projet et suivi, outil d'évaluation, de suivi et d'observations, déroulé de l'accompagnement (temps individualisés, synthèses internes et externes) afin d'intégrer au mieux les nouvelles valeurs du projet.

- Action 3 : Adapter notre approche du vieillissement des usagers

Un travail autour de la question du vieillissement est aussi inscrit au sein de cet axe, cette problématique mettant particulièrement à l'épreuve les usagers et les équipes. Ceci passe par la création d'un groupe de travail inter-pôle à Audacia.

- Action 4 : Écrire le projet d'établissement pour le logis

Le projet de pôle a fait jusqu'ici office de projet d'établissement pour le logis de la cour. Il a été déterminé au cours de la consultation qu'un projet d'établissement propre au logis de la cour serait utile et permettrait un cadrage plus efficace.

- Action 5 : Approfondir et renforcer la collaboration avec Philae sur le dispositif d'Accueil Thérapeutique

Dans le cadre de la définition du projet d'établissement, il s'agit de co-construire le projet du dispositif d'accueil thérapeutique avec notre partenaire au Centre Hospitalier Henri Laborit.

- Action 6 : Développer la médiation animale

La médiation animale offre des perspectives d'accompagnement au Logis de la Cour qui sont intéressantes et le projet propose de développer cet axe par la formation et la définition d'un poste à temps plein réservé à cet aspect.

- Action 7 : Étendre l'appui technique du CHHL à l'ensemble des Maisons Relais

Il s'agit là d'étendre la convention Philae à l'ensemble des Maisons Relais (inclusion de Lusignan et Mignaloux-Beauvoir).

## **Axe N°2 : Ouvrir le pôle sur l'extérieur, développer le travail partenarial**

Le second axe se concentre sur le développement d'un meilleur maillage partenarial afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de faire rayonner le pôle sur le territoire. La conception d'outils de communication, la rencontre avec les acteurs du territoire afin de favoriser une meilleure implantation sur chaque structure est de mise.

Il est également prévu de créer un groupe départemental inter Maisons Relais pour maximiser le travail partenarial et augmenter les possibilités d'échanges de pratique.

- Action 1 : Créer des outils de communication et de présentation du pôle

L'objectif de cette action vise à augmenter la visibilité du pôle sur le territoire en créant des outils de communication et de présentation du pôle PHPS comme une plaquette pour chaque structure, une présence en ligne et une présence sur les plateformes de recensement des structures du médico-social.

- Action 2 : Développer un meilleur maillage partenarial afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de faire rayonner le pôle sur le territoire

Ceci passe par le fait de faire un listing des structures et partenaires à rencontrer, de travailler la sortie de nos dispositifs (recherche d'outils et de dispositifs adaptés : services à domicile, ateliers du Service Habitat Logistique (SHL), création d'outil tel qu'un glossaire « qui fait quoi où j'habite »). Rechercher de nouveaux partenariats (associations, structures médico-sociales), d'organiser des temps d'accueil sur les structures du pôle.

- Action 3 : Développer la capacité de plaidoyer du pôle afin de lutter contre les préjugés

Nous avons aussi planifié de rejoindre les initiatives collectives autour de la santé mentale et de la question psychosociale afin de lutter contre les préjugés. Nous souhaitons utiliser notre position privilégiée de terrain pour sensibiliser le grand public et renforcer ainsi notre capacité de plaidoyer.

- Action 4 : Développer l'implantation du logis sur le territoire Sud Vienne

Nous souhaitons renforcer le partenariat avec la mairie et les associations de Jazeneuil, augmenter les initiatives conjointes pour faciliter l'intégration du logis à la dynamique de la commune. Il nous faut aussi cartographier les acteurs au-delà de Jazeneuil, les rencontrer et voir à quelles initiatives le logis peut s'associer.

- Action 5 : Développer l'implantation des Maisons Relais dans leur quartier

Il s'agit là de cartographie des acteurs, les événements significatifs, sur chacun des quartiers des Maisons Relais et de veiller, là où c'est pertinent, au développement d'initiatives avec ces partenaires.

- Action 6 : Création d'un groupe inter-maisons relais départemental, en lien avec le SIAO et la DDETS afin d'optimiser les possibilités de collaboration et d'échanges de pratique au sein du département

L'objectif ici est d'optimiser les possibilités de collaboration et d'échanges de pratique au sein du département en créant notamment un groupe inter-maisons relais départemental (entre professionnels et résidents).

## **Axe N°3 : Améliorer les conditions d'habitat au sein des bâtiments du pôle**

Cet axe se concentre sur la définition et le financement d'un projet architectural correspondant aux besoins du Logis de la Cour et à la Maison Relais de Lusignan. Une attention est aussi portée aux conditions d'habitat des animaux accueillis au Logis de la Cour.

- Action 1 : Développer et financer un projet architectural correspondant aux besoins du Logis de la Cour

Il s'agit ici de développer et financer un projet architectural correspondant aux besoins du Logis de la Cour, ce qui suggère d'obtenir une conformité en termes de sécurité incendie, de réaliser les travaux d'individualisation des salles de bain, d'améliorer les espaces de consultations médicales (infirmierie, stockage médicaments, salle d'attente, bureau de consultation), de faciliter un meilleur accès internet pour nos usagers, etc.

- Action 2 : Améliorer les conditions de prise en charge des animaux

Nous établirons un diagnostic des besoins avant de planifier et réaliser les travaux sur le temps du projet afin d'améliorer les conditions d'accueil des animaux pour leur bien-être et pour de meilleures conditions de travail avec eux.



- Action 3 : Travailler à un nouveau projet architectural pour la Maison Relais de Lusignan

Les conditions d'accessibilité sur la Maison Relais de Lusignan ne sont pas remplies, nous souhaitons donc construire un nouveau bâtiment sur Lusignan, en lien avec un bailleur social.

## **Axe N°4 : Effectuer une transition écologique**

L'axe 4 centre la transition écologique au cœur de nos préoccupations, surtout au Logis de la Cour, par l'adaptation de l'atelier potager pour une meilleure prise en compte de l'écologie (culture maraîchère biologique, permaculture, circuit court pour l'alimentation, etc.) et l'analyse de nos consommations en énergie et en eau afin d'installer des techniques plus respectueuses de l'environnement (cuves de récupération d'eau de pluie, énergie solaire, etc.).

- Action 1 : Adapter l'atelier potager pour une meilleure prise en compte de l'écologie

Cette action se décline en deux parties dont l'ambition est d'opérer une transition écologique au Logis de la Cour dans une optique de protection de la nature. La première partie aura pour objectif d'adapter l'atelier potager et jardin en intégrant une dynamique plus écologique, et la seconde permettra de développer les filières d'alimentation courtes et d'augmenter la consommation de produits du jardin.

## **Axe N°5 : Stabiliser le pilotage du pôle**

Enfin, l'axe 5 se concentre sur la consolidation du pôle aussi bien au niveau du suivi des activités, avec le déploiement d'outils de mesure, que sur le point de vue financier et ressources humaines. Afin de répondre aux enjeux de prise en charge en santé mentale, le pôle vise aussi à se développer.

- Action 1 : Développer un plan de suivi et d'évaluation de notre accompagnement

Il s'agit de gagner en visibilité sur la qualité et la performance de notre accompagnement et sur son impact auprès des personnes âgées en développant des indicateurs et un plan de suivi, en déterminant des outils de mesure et de suivi de nos interventions, et en développant un plan d'amélioration en lien avec les évaluations internes et externes.

- Action 2 : Développer l'offre proposée par le pôle sur le territoire et ailleurs

Cette action a pour ambition de développer l'offre du pôle sur le territoire de la Vienne et les départements voisins afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap psychique et avec des troubles psychiatriques.

- Action 3 : Favoriser une meilleure cohésion d'équipe et un sentiment d'appartenance au pôle

Il s'agit ici de favoriser une meilleure cohésion d'équipe et un sentiment d'appartenance au pôle en mettant notamment en place des journées de pôle, en organisant des temps informels de rencontre ou encore en proposant des exercices de cohésion d'équipe.

- Action 4 : Améliorer la sécurité des collaborateurs, notamment lorsqu'ils sont en situation de travailleur isolé
- Action 5 : Clarifier les rôles de chacun

L'objectif ici est de clarifier les rôles de chacun afin de gagner en efficacité dans le suivi des personnes accompagnées. Cette action pourra notamment se réaliser par une consultation avec les professionnels sur leur fiche de poste, un travail avec le service Ressources Humaines sur la rédaction des fiches de poste ou encore par l'inclusion des partenaires dans la délimitation des rôles de chacun (Philae, service de protection des majeurs, etc.).

## VI. PILOTAGE DU PÔLE

Plusieurs niveaux, au sein de l'association Audacia, participent au pilotage du pôle.

Le premier est le siège d'Audacia qui est organisé sous cinq composantes :

- Un niveau politique, assuré notamment par le Président et le Directeur Général ainsi que par les membres du Bureau et du Conseil d'Administration en fonction des relations établies. Il s'agit notamment d'un partage de la situation et des enjeux avec le Préfet, le Président et Vice-président du Conseil Départemental, le maire, les élus impliqués dans les différents domaines d'activité de l'association ;
- Un niveau institutionnel, assuré par le Directeur Général, qui consiste en un partage de la situation, des enjeux, de l'évolution des actions, de la stratégie avec la direction du Département, de la DDETS, de la DGAS<sup>18</sup>, du CCAS<sup>19</sup>, de l'ARS, de la CAF<sup>20</sup>, du CHHL et des différentes institutions et administrations en lien avec l'action de l'association ;
- Un niveau administratif et financier assuré par le Service Administratif et Financier. Il consiste en la mise en œuvre régulière et transparente d'un dialogue de gestion, dans la préparation budgétaire, son suivi et les bilans ;
- Une gestion des forces vives par le Service des Ressources Humaines permettant de mettre en adéquation les besoins de l'activité et les ressources humaines tant quantitativement que dans les compétences afin de répondre à nos engagements dans le respect de la réglementation applicable ;

---

<sup>18</sup> Direction Générale de l'Action Sociale

<sup>19</sup> Centre Communal d'Action Sociale

<sup>20</sup> Caisse d'Allocations Familiales

- Un service Qualité, Sécurité et Environnement qui garantit la qualité de la prestation et atteinte des objectifs, en accord avec les responsables de Pôle.

En lien direct avec le siège, la responsable de pôle assure le deuxième niveau de pilotage et a pour mission de mettre en place un fonctionnement de pôle qui vise la qualité des services en direction des personnes accueillies, de gérer les dispositifs d'hébergement et de logement, de manager une équipe pluri disciplinaire, de superviser les mesures d'accompagnement, et de développer l'activité en cohérence avec le projet associatif et les axes stratégiques définis par la gouvernance.

La comptable est en relation avec le responsable et la secrétaire du pôle, et sous la responsabilité partagée du Directeur Administratif et Financier et du responsable de pôle. Elle assure différentes tâches : préparer, saisir et contrôler les factures, faire des rapprochements bancaires, classer et archiver les pièces comptables, préparer les dépenses pour signature, effectuer des traitements de texte, suivre des tableaux de bord. Elle est le bras droit du responsable de pôle pour l'analyse financière du pôle.

La secrétaire du pôle interviendra sur le projet dans la préparation des plannings, les affaires courantes et les aspects administratifs. Sa fonction l'amènera à collaborer avec les différents services administratifs de l'association.

## VII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Sous la responsabilité du responsable de pôle, deux équipes se mobilisent auprès des personnes accompagnées :

- **L'équipe du Logis de la Cour** constituée d'une équipe socio-éducative, d'une équipe d'animateur d'ateliers, d'infirmier, d'une lingère et de veilleurs de nuit. Cette équipe se réunit lors d'une réunion de service hebdomadaire pilotée par la responsable de pôle.
- **L'équipe Maison Relais** constituée de quatre accompagnateurs sociaux-éducatifs. Cette équipe se réunit deux fois par mois avec les trois fonctions du pilotage du pôle.

Une journée de pôle est organisée une fois par trimestre afin de travailler des problématiques communes à tous les dispositifs.

# VIII. LES MOYENS

## 1. Ressources humaines



Directeur Général Audacia

Jean-Marc JOUVE

Responsable de Pôle

Jennifer MANGEARD-LOURME

Centre de Vie Rurale le Logis de la Cour Jazeneuil		Maison Relais Majoris Poitiers		Maison Relais Osmoy Poitiers		Maison Relas Lusignan Lusignan		Résidence sociale Poitiers	
Comptable 0.35 ETP		Comptable 0.45 ETP							
Secrétaire aide-comptable 0.5 ETP		Secrétaire aide-comptable 0.4 ETP							
Coordinateur 1 ETP	Accompagnateur social 3 ETP	Accompagnateur social 1.2 ETP	Accompagnateur social 1.6 ETP	Accompagnateur social 1 ETP	Accompagnateur social 0.2 ETP				
Animateurs d'ateliers 3 ETP	Infirmière 1 ETP	Intendant 2 ETP	Intendant 1 ETP	Intendant 1 ETP					
Lingère 1 ETP	Surveillants de nuit 2 ETP	Surveillants de nuit 4 ETP	Surveillants de nuit 1.8 ETP	Surveillants de nuit 2 ETP					

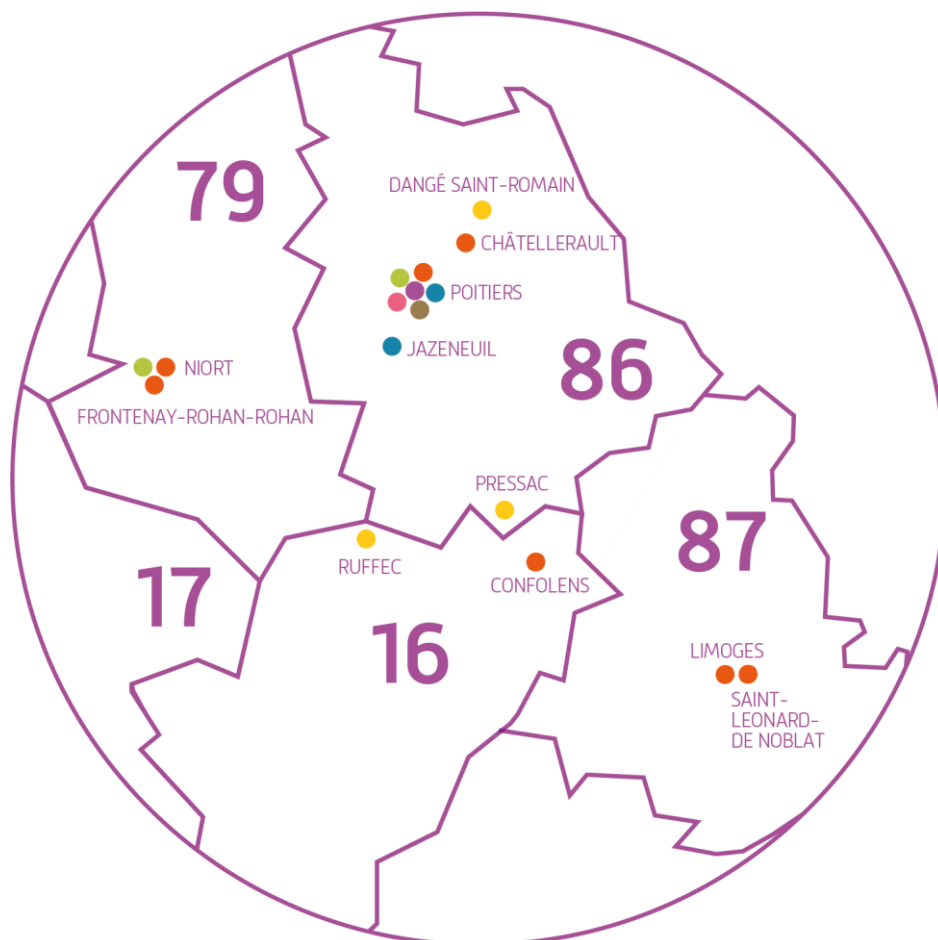
Données de l'année 2022

## 2. Ressources financières

Le budget annuel du pôle en 2021 est de 1 360 962 euros.

### 3. Les locaux

Le Pôle Handicap Psychosocial exerce son activité dans le département de la Vienne à Poitiers et à Jazeneuil, représenté par les visuels bleus :



*Données de l'année 2022*

Le pôle n'est pas propriétaire des bâtiments dans lesquels sont hébergés les usagers. Les bailleurs sociaux Ekidom et Habitat de la Vienne mettent à disposition les bâtiments en échange d'une redevance mensuelle.

Au Logis de la Cour, c'est la Congrégation des Filles de la Croix qui loue le site à Audacia.

# IX. COMMUNICATION ET SYSTÈME D'INFORMATION

## SYSTÈMES D'INFORMATION

Un serveur partagé et protégé est à disposition des équipes. On y recense les dossiers des personnes accueillies, les écrits professionnels et organisationnels, les cahiers de liaison.

D'autres systèmes d'information sont utilisés :

- SIAO pour les demandes de RAPH et Maisons Relais
- ViaTrajectoires pour les demandes de Foyer de Vie

## LE DOSSIER DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Depuis la loi du 2 janvier 2002, les établissements sociaux et médico-sociaux sont dans l'obligation de constituer un dossier unique pour chaque usager. Dans ce dossier, se trouve l'ensemble des informations qui concernent l'usager, lequel a le droit de le consulter. Les professionnels sont tenus de mettre en œuvre des qualités rédactionnelles particulières (précision, neutralité, clarté, lisibilité) et une traçabilité opérationnelle des dossiers (modes de classement et d'archivage), et d'autant plus que les éléments du dossier peuvent être lus par l'usager. Le dossier centralise les informations strictement nécessaires à la compréhension de la prise en charge. Le contenu du dossier retrace les différents volets de la prise en charge :

- Volet administratif : état civil, caisse allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, impôts, divers ;
- Volet éducatif : demande d'admission, contrat de séjour, projet personnalisé, correspondance ;
- Volet budgétaire : aides financières, échéancier dette, budget ;
- Volet logement : contrat de sous-location, proposition de location, état des lieux, assurance responsabilité civile ;
- Volet emploi, formation : contrat de travail, convention de stage, bulletin de salaire, pôle emploi ;
- Volet santé : coordonnées médecin référent, problèmes de santé ;
- Volet justice : jugement.

Il peut arriver que les informations contenues dans un dossier perturbent l'usager, voire aggravent son état. C'est la raison pour laquelle l'arrêté du 8 septembre 2003 prévoit que « la communication des informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la Loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ».

L'ensemble des professionnels est soumis à la discrétion professionnelle. L'usager doit pouvoir se sentir protégé de toute forme d'indiscrétion et être informé des éléments de sa situation qui sont échangés dans le cadre du secret partagé.

## REPORTING

Pour les Maisons Relais et la Résidence d'Accueil pour Personnes avec un Handicap Psychique, des bilans narratifs, quantitatifs et financiers sont soumis chaque année à l'attention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Le foyer de vie fait aussi l'objet d'envoi de rapports annuels au Conseil Départemental, en plus d'évaluations régulières (internes, externes, tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social).

Le dispositif d'accueil thérapeutique est évalué annuellement par une visite du directeur du Centre Henri Laborit au Logis de la Cour à Jazeneuil.

Le pôle contribue aussi aux enquêtes de la DRESS<sup>21</sup>.

## X. PARTENARIAT

Le pôle bénéficie de partenaires importants.

### LE CENTRE HOSPITALIER HENRI LABORIT

Le pôle bénéficie d'une relation privilégiée avec le Centre Hospitalier Henri Laborit et d'un conventionnement entre le centre psychiatrique et les deux Maisons Relais existantes à Poitiers (Osmoy et Majoris). Cette convention inclut l'appui technique et la veille sanitaire d'une infirmière en psychiatrie, le suivi de certains des locataires et une analyse des pratiques pour l'équipe d'Audacia menée par une psychologue du CHHL.

Une seconde convention concerne le Logis de la Cour pour le dispositif d'Accueil Thérapeutique où l'alliance entre l'équipe de Jazeneuil et de Philae est essentielle dans la prise en charge des patients.

Dans le cadre de ces deux conventions, une analyse des pratiques professionnelles est proposée aux deux équipes du pôle.

### LES SERVICES DE PROTECTION DES MAJEURS

Les équipes du pôle travaillent de manière rapprochée avec les services de protection des majeurs de l'UDAF<sup>22</sup>, de l'ATRC<sup>23</sup>, de l'ESSOR<sup>24</sup> et de tuteurs privés.

### SIAO ET LA MDPH

Le pôle travaille étroitement avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et siège à la commission de la Vienne.

---

<sup>21</sup> Direction de la recherche, des études, et de l'évaluation et des statistiques

<sup>22</sup> Union Départementale des associations Familiales

<sup>23</sup> association Tutélaire Région Centre

<sup>24</sup> Établissement Sanitaire Social d'Observation et Réadaptation

Des liens avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont aussi tissés pour assurer le bon fonctionnement du foyer de vie.

## **XI. ÉVALUATION DU PROJET**

La réalisation d'un plan de suivi et d'évaluation des dispositifs fait l'objet d'une fiche action et sera réalisé avant 2028.